



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06**

**RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-
KAMOURASKA**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la reprise de la séance ordinaire du 10^e jour du mois de décembre 2024, tenue à 20h55, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2024-06** intitulé :

**« RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-
KAMOURASKA »**

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 11^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier

.....

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

- RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-06 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA -

Règlement 2024-06

Je soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité, le 11^{ième} jour du mois de décembre 2024, entre 9 h et 11 h.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 11^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.



Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier